Image not found or type unknown

visite de mon appartement sans la présence du bailleur?

Par **aldrass**, le **17/10/2012** à **20:01**

Bonsoir , je m'en remets à vous pour avoir des réponses . Je suis actuellement locataire et ai donné mon congé le 17.09.12. Mon bailleur , une grosse société de hlm, m'impose de faire visiter mon appartement moi même , il ne veut pas se déplacer , et me menace donc de me faire payer un éventuel "retard de location".
Je ne m'oppose absolument pas aux visites, mais je ne souhaite pas ouvrir ma porte à des étrangers , je souhaite donc qu'un représentant des hlm soit là.
Tous leurs courriers sont très menaçants et en Recommandé avec AR;
Je leur ai répondu et leur ai donné mes dispos pour les visites .
Ont ils le droit de m'obliger à faire visiter mon appart moi mm?
Merci d'avance de vos réponses.

Par **janus2fr**, le **18/10/2012** à **07:07**

Bonjour,
La seule obligation du locataire est de laisser visiter le logement, absolument pas d'organiser les visites.
Vous devez donc vous contenter d'ouvrir la porte au bailleur ou à son représentant qui vient faire visiter le logement à un candidat locataire.
Rappelez cela au bailleur par LRAR si ce n'est déjà fait, car vous pourrez ainsi prouver que vous ne faites pas obstacle aux visites.

Par **aldrass**, le **18/10/2012** à **09:49**

Merci bcp de votre réponse , je m'en doutais mais bon... Le CRAR est parti ce matin , mais du coup ça va retarder les visistes car ils ne sont pas prèts de céder tels que je les connais , vais je devoir payer des loyers supplémentaires meme si rien ne l'indique dans mon contrat de location?

Par **janus2fr**, le **18/10/2012** à **11:03**

Bonjour,
Aucune raison que vous ne soyez pénalisé puisque vous ne cherchez pas à éviter vos obligations. Si le bailleur ne veut pas se déplacer pour les visites, c'est son problème !
Il est probable qu'il essaie de vous ennuyer mais vous avez le droit pour vous et si besoin, la justice pourra être saisie...

Par **aldrass**, le **18/10/2012** à **13:01**

Merci bcp JANUS , les forums font appel à l'entraide et ça marche ,merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés